



STILL INFO

Novembre 2021 - Février 2022 n°313



Chères Stilloises, Chers Stillois,

Vous avez, dans les mains ou sur l'écran de votre support électronique, le dernier Still Info de l'année que je vous invite à découvrir ! Cet imposant numéro reflète l'importance du travail réalisé sur la commune, vous communique des informations sur l'histoire et le patrimoine communal et présente les actions et manifestations de la vie associative et culturelle.

Je débute ici une nouvelle forme de présentation des délibérations les plus importantes des conseils municipaux passés que vous trouverez en fin de numéro.

En septembre, décision a été prise de démolir l'appentis de l'ancienne caserne des pompiers (pour des raisons de sécurité, il menace de s'effondrer sur la voie publique), accord nous a été donné par les architectes des bâtiments de France car cette annexe n'est pas issue du bâtiment originel. L'avenir du bâtiment principal, chargé d'histoire, alimentera nos prochaines réflexions et une consultation sera menée afin de définir un projet de réhabilitation.

Une rénovation énergétique et fonctionnelle des ateliers municipaux a également été votée. Ces travaux, première étape d'une réhabilitation d'envergure, nous permettront, d'accueillir trois employés municipaux dans des conditions décentes (le troisième recrutement a également fait l'objet d'une délibération au cours de cette même séance).

Ce même conseil s'est prononcé pour l'acquisition, par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier, de l'ancien ESAT « Le Soleil » et des terrains adjacents situés au 42 Grand Rue, au prix de 210.000 €. Le projet de réhabilitation est en discussion et vous sera présenté prochainement.

En novembre, le conseil municipal a voté l'adhésion aux « Brigades Vertes », ainsi, nous devrions voir dans les rues et chemins de notre village à l'été 2022 des agents de proximité à votre écoute, permettant également à la commune de lutter contre les petites incivilités.

Malheureusement, une fois de plus le virus du Covid-19 vient perturber nos actions et en cette période hivernale la pandémie reprenant de l'ampleur nous avons dû annuler, à contrecœur, plusieurs rencontres et manifestations communales.

Cependant, durant cette période nous continuerons de nous montrer disponibles, transparents et à votre écoute. Aussi n'hésitez pas à nous solliciter lors de nos permanences en Mairie et lors des réunions d'adjoints particulières qui iront à votre rencontre dans les rues du village les lundis 17 janvier et 28 février 2022. (Les réunions d'adjoints se tiennent par ailleurs tous les lundis soir en mairie).

Enfin, me permettant d'ajouter quelques mots plus personnels, je tenais à vous remercier pour vos marques de soutien et pour la sympathie que vous m'avez exprimée durant ma convalescence passée.

Pour finir et avant de vous inviter à la riche lecture de ce 313^e numéro du Still Info, au nom du Conseil Municipal je vous souhaite de belles et chaleureuses fêtes de fin d'année, entourés de proches et amis, tout en restant prudents.

Prenez soin de vous.

Le Maire
Alexandre Gonçalves

SOMMAIRE

État civil	p1
Vie de la commune	p2
<i>Fenêtres de Noël</i>	
<i>Travaux voirie</i>	p3
<i>Luminaire</i>	
<i>Bennes à végétaux</i>	
<i>Inauguration aire de jeux</i>	p4
<i>Rencontre jeunes citoyens</i>	
<i>Prix concours photo</i>	
<i>Jumelage</i>	p5
<i>11 novembre</i>	p6
<i>Jeudi du marché et fête des aînés</i>	
<i>Réunions d'adjoints en extérieur</i>	
<i>Déneigement</i>	p7
Vie associative et culturelle	p8
<i>Journée du patrimoine</i>	
<i>Pétanque</i>	
<i>Club de l'amitié</i>	
<i>Musique municipale</i>	
<i>Festivités de fin d'année</i>	
<i>Atelier autour du fait maison</i>	
Vie de l'école	p11
<i>Nouvelles des écoles</i>	
Espaces verts	p12
<i>Le lierre</i>	
<i>Stop pub</i>	p13
<i>Réduction des déchets</i>	
<i>Samedis verts</i>	
Histoire du village	p14
<i>Se souvenir</i>	p15
<i>Le souvenir français</i>	
Communication officielle	p16
<i>Anciens combattants. Urbanisme</i>	
Annonces	p17
<i>Vision insolite du village</i>	
<i>Espace d'expression des élus</i>	p18
Conseil municipal	p19

Ouverture Mairie

Du Mardi au Vendredi
de 8h00 à 12h00

Le samedi de 9h00 à 11h00

Tél : 03 88 50 00 33

accueil@mairiedestill.fr

www.still-info.fr



Commune de Still



PERMANENCES DES ELUS

- **M. Gonçalves**, maire : le **mercredi de 15h à 17h. Sur rdv le mardi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h**
- **Mme Schwartz**, en charge de la vie associative et culturelle, espaces verts, salle des fêtes, communication et Still info : le **mardi de 10h à 12h**
- **M. Widloecher**, en charge des bâtiments communaux, sécurité, camping, travaux et voirie : le **mardi de 14h à 16h**
- **Mme Sittler**, en charge des seniors, action sanitaire et sociale, cimetière, réceptions et cérémonies : le **jeudi de 10h à 12h**
- **M. Guenard**, en charge des finances et des affaires scolaires : le **vendredi de 14h à 16h**

DATES A RETENIR

- **27 novembre** (à partir du) inscription aux "fenêtres de Noël"
- **4 décembre de 8h30 à 12h** benne à végétaux aux ateliers.
- **11 décembre à 11h30** : Fête des aînés, salle des fêtes.
- **16 décembre à partir de 16h30** les rencontres du jeudi avec les élus
- **19 décembre à 16h** : concert de Noël, musique municipale, église de Still
- **26 décembre départ entre 16h et 18h** : marche de la St Etienne, FC Still 1930,

ETAT CIVIL

GRANDS ANNIVERSAIRES

NOVEMBRE 2021

Mme Alice BECHTOLD

Née le 22 novembre 1940, fêtera ses 81 ans

M. André JARDINE

Né le 27 novembre 1938, fêtera ses 83 ans

JANVIER 2022

M. Jean-François OHREL

Né le 5 janvier 1941, fêtera ses 81 ans

M. Guy GIOT

Né le 10 janvier 1934, fêtera ses 88 ans

M. René HAAG

Né le 11 janvier 1930, fêtera ses 92 ans

Mme Madeleine BEL

Née le 15 janvier 1927, fêtera ses 95 ans

Mme Marcelline STAUDINGER

Née le 18 janvier 1940, fêtera ses 82 ans

Mme Marie Louise MARTZ

Née le 18 janvier 1935, fêtera ses 87 ans

Mme Marie Antoinette BAUTZ

Née le 20 janvier 1940, fêtera ses 82 ans



DECEMBRE 2021

Mme Marie-Thérèse HERRBACH

Née le 13 décembre 1937, fêtera ses 84 ans

Mme Lydie SIMON

Née le 31 décembre 1930, fêtera ses 91 ans

FEVRIER 2022

M. Louis NIEST

Né le 02 février 1940 fêtera ses 82 ans

Mme Simone HAAG

Née le 03 février 1939 fêtera ses 83 ans

Mme Joséphine FLICKER

Née le 05 février 1934 fêtera ses 88 ans

M. Ernest BOLLI

Né le 06 février 1942 fêtera ses 80 ans

Mme Alice SCHULTZ

Née le 13 février 1928 fêtera ses 94 ans

Mme Marthe SONNTAG

Née le 14 février 1924 fêtera ses 98 ans

Mme Marie Rose WERNERT

Née le 22 février 1939 fêtera ses 83 ans

Mme Françoise HERGAULT

Née le 26 février 1937 fêtera ses 85 ans

M. Aloyse ZORN

Né le 01 Mars 1941 fêtera ses 81 ans



DECES



Mme Marie-Louise HERR

le 9 août 2021

Mme Ludwine BRENDLE

Le 16 octobre 2021

Mme Christiane METZLER

Le 17 septembre 2021

M. Bernard NESSIUS

Le 12 octobre 2021

Mme Marie-Thérèse KLOTZ

Le 21 novembre 2021

VIE DE LA COMMUNE



Fenêtres de Noël 2021



Le concours des FENETRES DE NOEL est de retour dans notre commune.

En cette période de fêtes, nos yeux et nos cœurs cherchent la lumière dans la nuit. Alors laissez libre cours à votre imagination pour donner un air de fête à une ou plusieurs fenêtres de votre maison sur le thème « Gourmandises de Noël ».

★ Comme l'année dernière nous invitons tous ceux qui souhaitent participer **à s'inscrire à la mairie.**

L'inscription sera accompagnée du règlement « Fenêtres de Noël 2021 » qui vous donnera la marche à suivre et les consignes à respecter pour être éligible à l'un des prix récompensant l'inventivité et l'originalité. La participation est gratuite.

Au plaisir de vous compter parmi les participants, nous vous souhaitons une bonne et enthousiaste préparation.

L'équipe de la commission Vie associative et culturelle.



https://www.ohmymag.com/noel/deco-noel-fenetre-les-meilleures-idees-trouvees-sur-pinterest_art114679.html

Fenêtres de Noël 2021

SUR LE THEME
DES GOURMANDISES
DE NOËL

LES FENÊTRES LES PLUS ORIGINALES ET
INVENTIVES, QUI FERONT SALIVER NOTRE JURY,
SERONT RÉCOMPENSÉES.

Le jury passera avant Noël

1.2.3...
Décorez

**GRATUIT
OUVERT
À TOUS**

Inscription en Mairie.
Résultat du concours durant le mois de Janvier.
Vous pouvez trouver les Modalités d'inscription et le règlement du concours en Mairie, dans le Still info et les divers moyens de communication.

Règlement concours

ARTICLE 1

Le concours est ouvert à toute personne résidant au village ayant au moins une fenêtre donnant sur la rue.

Une seule participation par foyer. La participation est sans frais d'inscription. L'inscription est à faire à la mairie. Le présent règlement sera remis lors de l'inscription. Les décorations peuvent être mises en place à partir du 27 novembre. Le jury passera avant Noël 2021.

ARTICLE 2

Le concours est basé essentiellement sur la qualité de créativité éco-responsable.

Les critères de notation des décorations sont :

- La créativité éco-responsable ;
- Le respect des consignes ;
- L'imagination, l'originalité ;
- La diversité des matériaux utilisés : fabrication, recyclage, etc.

ARTICLE 3

Il y aura au total 3 prix :

- 1er prix (100€ en bon d'achat) ;
- 2ème prix (75€ en bon d'achat) ;
- 3ème prix (50€ en bon d'achat).

Les gagnants seront informés individuellement et les prix seront remis en main propre.

TRAVAUX VOIRIE



L'impasse de la croix a fait l'objet d'importants travaux de voirie au mois d'octobre. Dans un premier temps, un diagnostic du réseau d'eau et d'assainissement a été réalisé par le SDEA avant d'envisager la réfection de l'enrobé. Ce diagnostic a mis en évidence des faiblesses au niveau des bouches à clés et du poteau incendie qui ont été remplacés.



Des gaines ont par la même occasion été enterrées en prévision de l'enfouissement du réseau téléphonique. Un câble électrique communal alimentant un candélabre a également été enfoui après avoir reposé 25 ans sur le toit d'un habitant. Un mât sera posé ultérieurement pour recevoir les câbles ne pouvant être enfouis et qui, jusqu'à présent, étaient fixés sur la façade d'un habitant.

photos mairie

LUMINAIRES ET CANDELABRES

Dans le cadre de la rénovation et de l'amélioration énergétique de notre éclairage public, nous avons commandé de nouvelles têtes d'éclairage LED basse consommation afin de remplacer nos moyens d'éclairage actuels hors normes et énergivores. Malheureusement, la situation actuelle au niveau des approvisionnements nous a obligé à décaler ces installations à l'année prochaine, ce qui explique pourquoi certains candélabres hors-service ne sont pas encore fonctionnels.



BENNE A VEGETAUX



PHOTO MAIRIE

Une première expérience plutôt positive.

Le 30 octobre une benne à végétaux a été mise à disposition des Stillois et Stilloises, plutôt satisfaits de l'initiative.

Le matin, bien avant l'heure d'ouverture, les premiers sont arrivés, les remorques chargées de branchages. Dès 9 heures, la benne était pleine, aussi le tractopelle nous a été de grande utilité pour passer le reste par le dessus et le tasser.



PHOTO MAIRIE

PROCHAINES DATES :

SAMEDI 8H30 À 12H

4 DÉCEMBRE 2021

12 FÉVRIER 2022

26 MARS 2022



PHOTO MAIRIE

INAUGURATION DE LA NOUVELLE AIRE DE JEUX

Tous les ingrédients étaient réunis le 9 octobre dernier pour inaugurer notre nouvelle aire de jeux.

Une trentaine d'enfants présents étaient heureux de profiter des nouveaux agrès, d'un grand soleil et de bonnes gaufres accompagnées de boissons.

M. le Maire, après un court discours, a procédé de façon traditionnelle à la coupe du ruban, entouré des enfants, avant de convier les habitants à un goûter.



photo mairie



photos mairie



JOURNEES DES JEUNES CITOYENS

L'inauguration de l'aire de jeux a été l'occasion de rappeler aux habitants la participation de nos jeunes dans la réflexion autour de l'aménagement de la nouvelle aire lors de deux matinées, le 17 juillet (Still Info de septembre), et le 25 septembre dernier.

Pendant ces matinées, les enfants n'ont pas été avares d'idées, avec des propositions de marquage au sol (marelle), d'un tourniquet, d'un parking à trottinette, d'une boîte à livres ou de bacs à petits fruits.

En 2022, un budget sera alloué par la commune afin de mettre en œuvre les différentes idées.



REMISE DES PRIX DU CONCOURS PHOTO



photos mairie

Après l'inauguration de l'aire de jeux, les gagnants du concours photo de la fête de la nature, se sont vus remettre leur prix par M. le Maire .



Premier prix : **WOLFF Clément**
Deuxième prix : **SPECHT Richard**
Troisième prix : **EYDER Esteban**

Freundschaft soll neu belebt werden

Partnergemeinde | Vertreter aus dem französischen Still besuchen Oberwolfach / Gründung im Jahr 1965

Seit 56 Jahren besteht die Partnerschaft zwischen Still und Oberwolfach. Nun haben die neuen Gemeinderäte aus Frankreich beim 56. Schnuppertag die Schwarzwald-Gemeinde selbst kennengelernt.

■ Von Hans-Gottfried Haas

Oberwolfach. Ein wunderschöner Herbsttag mit buntem Blätterkleid empfing die Gäste aus der französischen Partnergemeinde Still am Samstagvormittag unterm Lindenbaum in Oberwolfach. Sonnenschein begleitete die knapp zwanzig Besucher, Vertreter des neuen Gemeinderates mit Angehörigen, durch den »Schnuppertag« im 56. Jahr nach der offiziellen Gründung der »Jumelage«. Diese wurde im Jahr 1965 denkwürdig mit großen Festen und grandiosen Umzügen zuerst im Elsass und danach in der Schwarzwaldgemeinde gefeiert.

In der in Still nun fünften und in Oberwolfach dritten Bürgermeister-Generation ab Gründung soll die Freundschaft nach der einschneidenden Corona-Unterbrechung neu belebt werden. Dieser Neustart ist umso bedeutungsvoller, als durch die Kommunal-Neuwahl vor zwei Jahren ein gänzlich neues Gremium an der Spitze der Stiller Gemeindeverwaltung steht.

Durch die Besonderheit des Wahlsystems im Nachbarland ist auch nicht ein einzi-



ges vertrautes Gesicht von früheren Besuchen unter den Gästen zu erkennen gewesen. Diese Tatsache ist gewiss auch dadurch sehr einschneidend, weil sich unter den hiesigen älteren Gemeinderäten über die Jahre hinweg viele persönliche und teilweise tief in den privaten Lebensbereich hineinreichende freundschaftliche Beziehungen ent-

wickelt hatten.

Hinzu kommt, dass nun noch weniger auf Deutsch kommuniziert werden kann. Immerhin ist die Stellvertreterin des neuen Stiller Bürgermeisters, Alexandre Gonçalves, von Kindheit an des Elsassischen und somit auch der deutschen Sprache mächtig. Sie war den ganzen Tag über als Simultan-Dolmetscherin sehr gefragt. Auch die Oberwolfacher Gastgeber, ebenfalls Ratsmitglieder mit Angehörigen, haben ihre meist schulische oder auf dem Tourismussektor angelegene frankophile Sprachkenntnis voll in die Waagschale geworfen.

Sehenswürdigkeiten in Oberwolfach besucht

Bürgermeister Matthias Bauernfeind begrüßte die Gäste um Maire Gonçalves in der Aula der Wolfalterschule nach einem gemeinsamen Frühstück mit der Vorstellung der Gemeinde in kurzen Präsentations- und Videosequen-

zen. Persönlich gute Wünsche, Gastgeschenke und der gemeinsame Wille, die Partnerschaft nach Corona und Wahlveränderungen neu zu beleben, wurden ausgetauscht. Danach folgte ein Rundgang im neuen Schulgebäude mit der neuen »Zweitäler-Arzt-Praxis«.

Auf dem Programm stand auch ein Besuch des MiMa. Dort hatte sich Werner Günther in französischer Sprache für einen informativen Rundgang durch die einzigartige Mineralienschau vorbereitet. Er hatte seinen Vortrag zur Erheiterung der Gäste mit einigen pfliffigen »Bonmots« angereichert, sodass er die Aufmerksamkeit der interessierten Besucher sogleich auf die Besonderheiten und wertvollen Raritäten der Einrichtung lenken konnte.

Das Stiller Ratsgremium erlebte im Anschluss daran noch ein Stück »Guck a'mol-Wegle« im vorderen Gelbach und die Lachszucht-Einrichtung mit Führung von Stephan Stäbler als Oberwolfacher Besonderheit.

Nach einem gemeinsamen Abendessen im »Hirschen« traten die Gäste am Abend mit dem traditionellen Fuchslook-Bus wieder den Heimweg über den Rhein an.

INFO

Das Gremium

Die Spitze der neuen Verwaltung in Still: Bürgermeister in der Nachfolge von Laurent Hochart ist Alexandre Gonçalves. Ihm zur Seite stehen vier Stellvertreter, Beigeordnete genannt: Nicole Schwartz, Hubert Widlocher, Chantal Sittler und Johann Guénard. Chantal Sittler ist mit deutschen Sprachwurzeln besonders in die Pflege der Partnerschaft eingebunden, was zuvor über Jahre das Ressort von Pascal Geisspieler war. Mehr als bei uns in Baden-Württemberg sind diese Stellvertreter des Bürgermeisters in Still unmittelbar mit Teilaufgaben der Gemeindeverwaltung betraut.



Bürgermeister Matthias Bauernfeind (rechts) überreichte Alexandre Gonçalves und Chantal Sittler ein Gastgeschenk.

Le 23 octobre dernier, une partie du conseil municipal s'est rendue chez nos amis d'Oberwolfach, afin de continuer à faire vivre l'amitié Franco-Allemande. Nous sommes arrivés en bus à 10h, à l'école primaire où nous attendait un copieux petit-déjeuner suivi d'une visite très instructive au Musée des minéraux et des mathématiques. S'en est suivie une promenade en forêt et une visite d'un élevage de saumon atlantique dans le cadre d'un programme de réintroduction. De retour au village, nous avons visité la mairie et nous avons terminé par un excellent et convivial repas. Nous étions de retour à Still vers 22h, ravis de la très belle journée passée avec nos chaleureux voisins. Un article paru deux jours après dans le journal local, retraçait largement cette visite.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Retour en images sur la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage rendu à tous les morts pour la France, en présence de Matthias Bauernfeind, Bürgermeister d'Oberwolfach et des membres de l'association des anciens combattants avec le président M. André Jardiné.

Nous remercions également les Sapeurs-Pompiers du corps de Still-Heiligenberg, la 5ème compagnie du 6ème régiment de matériel de Gresswiller, la Chorale Sainte-Cécile ainsi que la Musique municipale pour leur participation.



photos mairie

REUNION DES ADJOINTS EN EXTERIEUR

Notre réunion en extérieur du 18 octobre dernier nous a permis, malgré le froid déjà présent, de vous rencontrer et d'échanger sur les problématiques que vous rencontrez.

Pour cette première édition, nous avons fait le tour des rues derrière la mairie jusqu'à l'école maternelle. Ces réunions en extérieur reprendront en janvier 2022 dans d'autres quartiers du village.

Venez à notre rencontre !



Les prochaines réunions se tiendront de 16h à 19h les :

Lundi 17 janvier 2022

Lundi 28 février 2022



LA FÊTE DE NOËL DES AINÉS ~~ANNULES~~ LES JEUDIS DU MARCHÉ

Au vu de la dégradation du contexte sanitaire en Alsace et en France en général, nous avons pris la décision d'annuler toutes les manifestations communales à venir.

Une circulaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dont nous avons été destinataires nous conseille fortement d'annuler toute manifestation. Si nous souhaitions tout de même maintenir nos événements, le protocole sanitaire édicté par l'ARS serait très contraignant : 1,50m de distance entre chaque convive, port du masque permanent, déplacements des personnes limités pour la **fête des aînés**, deuxième zone de contrôle au sein du marché, pass sanitaire obligatoire, port du masque permanent pour les **jeudis du marché**, rendant sans saveur et risqué toute initiative de rassemblement.

Des colis de Noël remplaceront par conséquent la fête des aînés.

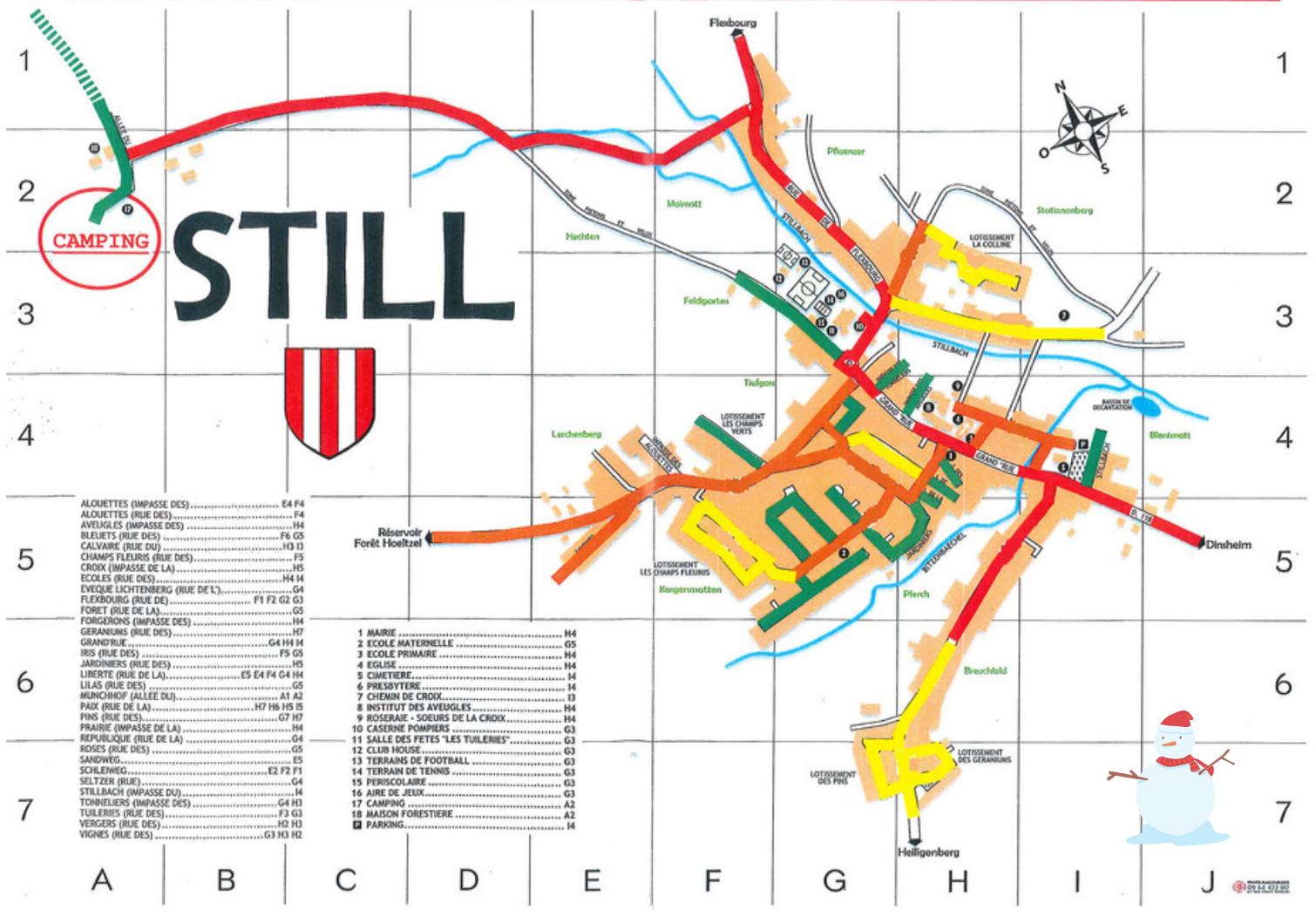


L'organisation de la viabilité hivernale 2021/2022 sera effective du 6 décembre 2021 au 27 mars 2022 mais est opérationnelle dès à présent.

Chaque agent communal sera d'astreinte successivement pendant toute la période hivernale.

Le conseil municipal sera mobilisé pour déneiger les endroits les plus problématiques, si besoin.

PLAN DE DÉNEIGEMENT - HIÉRARCHISATION DES VOIES ET DE L'INTERVENTION



Déneigement
Zonage de priorité : ■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4



Avis aux habitants : Veuillez ne pas garer les voitures sur le domaine public en cas de prévision de neige pour permettre le passage de la déneigeuse, merci.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

JOURNEES DU PATRIMOINE 2021 A L'ANCIENNE TUILERIE

Cette année, les Journées du Patrimoine à l'ancienne tuilerie-briqueterie Sonntag ont eu la saveur de belles retrouvailles. Retrouvailles avec le public d'abord. Les 17 et 18 septembre, nous avons à nouveau pu accueillir des visiteurs pour leur faire découvrir le processus de fabrication des briques, de l'extraction de la glaise à la cuisson dans le four. Nous avons pu ressentir à quel point le public était enthousiaste, après une année de restrictions, de renouer avec des activités culturelles. Retrouvailles au sein de l'association également. Guides et bénévoles à l'accueil des visiteurs se sont retrouvés autour d'une « choucroute des guides ». Nous avons pu partager notre expérience des mois passés. Pour certains, nous ne nous étions pas revus depuis les Journées du Patrimoine 2019.



Photo <http://www.tuileriesonntag.fr/>

Si nos activités de travaux de réhabilitation du site et les ouvertures au public ont été limitées les derniers mois, tout ne s'est pas pour autant arrêté. Nous avons ainsi participé au dernier annuaire de la Société d'Histoire de Mutzig et Environs, paru l'été 2021, en relatant l'histoire de Bruno Seifermann. Prisonnier de guerre allemand, âgé de 20 ans, il a travaillé à la tuilerie de mai 1946 à novembre 1947. Et par un froid dimanche de novembre, aidé d'un habitant de Still qui lui a donné une bicyclette, il a rejoint Fort-Louis. Enduit de saindoux, il a traversé le Rhin à la nage pour rejoindre les siens. Le propriétaire de la tuilerie, Albert Sonntag, avait alors dû payer une amende de 1.500 F de l'époque pour avoir laissé s'échapper un prisonnier. L'exploit de Bruno Seifermann est un témoignage de fougue et de courage. Par ce récit, l'Association pour la Réhabilitation de la Tuilerie Sonntag (ARTS) continue son travail de mémoire engagé depuis plusieurs années.

Nous espérons pouvoir, dès l'an prochain, reprendre des activités plus soutenues de travaux et nos animations auprès du public. Rendez-vous en 2022 !

Betty Pons

Site internet :
www.tuileriesonntag.fr

PETANQUE

MOLSHEIM-STILL

Une pétanque très récréative

Depuis six ans, des passionnés de pétanque (*) se retrouvent au boulodrome de Still pour des parties uniquement amicales. Ici, pas de compétitions mais des rencontres dans un esprit convivial et souvent dans la bonne humeur.

Après plusieurs mois de disette, le comité avait convié dernièrement, ses membres pour un tournoi interne. Si la météo n'a pas favorisé cette manifestation agrémentée de quatre parties, il n'en reste pas moins que les participants ont trouvé beaucoup de plaisir sur le boulodrome d'abord, dans la salle festive ensuite.

En effet, à l'issue du tournoi, les boulistes ont été rejoints par leurs conjoints pour la partie récréative. De succulentes tartes flambées ont été servies, accompagnées de desserts confectionnés par les membres.

Le président Rémy Siegel, en poste depuis la création de l'amicale, a ensuite procédé à la remise des prix. Le prochain tournoi est déjà sur les tablettes, ■

Article DNA paru le
25 septembre 2021



A l'issue du tournoi interne, Rémy Siegel (à gauche) a remis les récompenses. Photo DNA

CLUB DE L'AMITIE

Depuis un an et demi, le club de l'amitié a pris ses marques. Nous nous réunissons deux fois par mois avec les membres. Le 22 septembre 2021, après une petite pause estivale, la saison 2021/2022 a débuté par un repas au restaurant "Les Tuileries". Les boissons et les desserts ont été offerts par la commune.



photo mairie

Le 20 octobre dernier nous avons accueilli l'association ADAL qui s'occupe de la santé publique et individuelle en partenariat avec l'assurance maladie, retraite, et AG2R la mondiale.

Le thème de l'intervention consistait à expliquer les **bienfaits de la marche au quotidien pour nos aînés**. Monsieur Tom Dieda (intervenant de l'**ADAL**) est venu pour faire une conférence.

A la sortie, les membres du club sont repartis avec un podomètre pour pouvoir compter le nombre de pas dans les activités de la vie quotidienne.



photo mairie

photo mairie

Association née en 1992, l'**ADAL** (A la Découverte de l'Age Libre) œuvre dans un objectif de prévention globale, partagée entre l'investissement collectif et l'engagement individuel. Nos actions et les activités que nous développons autour de différentes thématiques de prévention ont pour objectif de créer les conditions favorables pour des changements de comportement durables.

MUSIQUE MUNICIPALE



Vous jouez d'un instrument à vent ou des percussions ?

Rejoignez notre orchestre d'harmonie de la Musique Municipale de Still pour partager de bons moments musicaux ! Il est composé de Flûtes, Clarinettes, Saxophones (de toutes tailles), Trompettes, Bugles, Cor d'harmonie, Euphoniums, Trombones, Tuba et percussions. Nous sommes ouverts à tous les niveaux et à tous les âges ! Tout musicien amateur pratiquant d'un instrument à vent ou des percussions qui désire partager sa passion dans une ambiance chaleureuse et conviviale, dans un esprit de recherche permanente de la qualité musicale est le bienvenu.

Vous cherchez un orchestre dynamique et qui joue aussi bien des musiques de films que des pièces originales pour orchestre d'harmonie ou du folklore ? Alors rejoignez-nous ! On recrute dans l'ensemble des pupitres (Clarinettes, Trombones, Euphonium, Cors, Percussions, etc.).

Répétitions le **vendredi soir de 20h à 22h à la salle des fêtes de Still**.

Renseignements par mail : maweber@free.fr (présidente) ou gewinner.julien.67@gmail.com (chef d'orchestre)

On vous attend !



**LES PARENTS D'ÉLÈVES
VOUS PROPOSENT LEUR MISSION**

**ECOLE DE
STILL**

Donceurs de Noël

*Le jeudi 9 décembre au marché
de 16h à 19h*

A cette occasion, l'APE vous proposera dans le petit chalet du marché, une vente de bredele dont certains sur le thème de Harry Potter mais aussi des Mannele, du chocolat chaud et pour les plus grands du vin chaud.

**IL EST FORT PROBABLE QUE LE
PÈRE NOËL Y FASSE UNE APPARITION !**

L'ÉQUIPE DES PARENTS D'ÉLÈVES VOUS SOUHAITE
DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

*Une question ? Contactez nous par email à parents-delegues-still@hotmail.com
ou Valérie FUSS la présidente de l'association au 06 22 30 30 06*

**Les rencontres
du conseil
2^{ème} édition**

Venez échanger avec les membres du conseil municipal autour d'un café et d'un vin chaud offerts par la municipalité avant les festivités de Noël.

**Jeudi 16 décembre
16h30 à 20h**

**Au marché
du terroir**

**ANNULÉ POUR CAUSE
DE REPRISSE DE
L'ÉPIDÉMIE**

**MUSIQUE
MUNICIPALE DE STILL**

**Concert
DE NOËL**
direction Julien Gewinner

**DIMANCHE 19 DÉCEMBRE
EGLISE DE STILL**

**À 16H00
ENTRÉE LIBRE, PLATEAU**

**COVID-19 : Application des
consignes sanitaires en vigueur**

Ne pas fêter sur la voie publique
Création St-Est - Association Kompostolain

**26
DÉCEMBRE**
*Départ entre
16h et 18h*

**Marche
de la St Etienne
à Still**

organisé par
**STILL 1930
FOOTBALL**

2 parcours de 6 et 9 km
fléchés et éclairés (selon autorisation)
Lampe de poche fortement recommandée !

Participation 5 € par personne
(hors restauration à l'arrivée)
Une boisson chaude ou froide et des Bredele
vous seront proposés au cours du parcours.

PAS DE RÉSERVATION

**pass sanitaire
OBLIGATOIRE**
(voir règlement dans le flyer)

Les inscriptions se feront au départ à la Salle des Fêtes des Tuilleries
Après l'effort, le réconfort ! Tartes flambées, soupe aux pois, knacks... vous attendront à l'arrivée !

**CSE
COSEEC**
*Le rénovateur et créateur
des sols sportifs dans l'Est*
www.coseec-se.fr

03 88 50 56 60
67120 DUPPIGHEIM



L'ATELIER "AUTOUR DU FAIT MAISON"



photo mairie

Retour sur l'atelier "autour du fait maison" avec le thème "Premiers pas en couture". Ce sont huit couturières qui se sont retrouvées en salle du Conseil ce samedi 6 novembre pour partager un moment convivial autour d'un projet.

Pour certaines, il s'agissait de faire leurs premiers pas avec leur propre machine, pour d'autres un retour à une activité un peu délaissée, pour d'autres encore c'était l'occasion d'un partage de leurs compétences.

Quelques lingettes réutilisables ont ainsi été réalisées, parfois à plusieurs mains, grâce à des chutes de tissu offertes par la mercerie de Molsheim "Il était temps Julie", partenaire de l'atelier "Fait main, fait maison".

**S AVOIR
T ROUVER DES
I DÉES POUR ALLER
L OIN ET POUR
L ONGTEMPS**



Le prochain atelier

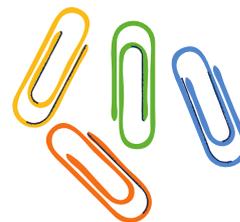
**le samedi 4
décembre 2021**

permettra de réaliser

**des petits projets simples
autour de Noël.**

VIE DES ECOLES

NOUVELLES DES ECOLES



<https://www.still-info.fr/enfanceetscolarité/ecole-maternelle.htm>

Après une année scolaire 2020-2021 rythmée par le covid et quelques aléas, il était temps de rouvrir les écoles pour inscrire une nouvelle page. Les directrices, personnels enseignants et atsems étaient heureux d'accueillir nos enfants pour cette rentrée 2021-2022. Après de larges sourires et parfois quelques larmes, cette rentrée 2021 s'est bien passée pour nos jeunes Stillois et chacun d'entre eux était impatient de partager l'histoire de leur journée de rentrée avec leurs parents et grands-parents.

Au mois d'octobre les deux adjointes, Nicole Schwartz et Chantal Sittler se sont rendues dans la classe de CP afin de distribuer un kit vélo comprenant un casque, un gilet et une bandelette réfléchissante offert par la communauté de communes de Molsheim-Mutzig.

Comme évoqué lors du dernier Still info, des travaux ont été menés à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Les nouvelles fenêtres de l'école élémentaire apportent un confort auditif et thermique améliorant considérablement les conditions d'apprentissage.

D'autres investissements sont prévus pour nos écoles au cours du mandat et nous reviendrons plus largement sur ces points dans un autre Still-Info.

<http://www.ec-cath-still.site.ac-strasbourg.fr/SITE/>



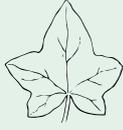
Toute l'équipe municipale et les élus souhaitent une bonne année scolaire 2021-2022 à tous nos jeunes Stillois.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

LE COIN DES PLANTES

Actuellement nos jardins sont souvent encore bien fleuris, mais dans la forêt et dans les prés, les fleurs sont de plus en plus rares. Même les colchiques sont fanés. Et pourtant les **insectes**, qui doivent lutter contre le froid, auraient bien besoin de butiner pour faire le plein d'énergie.

Heureusement la **floraison du lierre** arrive à point pour eux en cette période critique.



Le Lierre. *Hedera helix*. Efeu.

Le Lierre est une liane arbustive qui reste verte toute l'année. Elle résiste à des températures très basses, jusqu'à - 25°C.

Suite à la germination d'une graine, la jeune plante développe une tige qui s'allonge en rampant sur le sol et en se fixant régulièrement par des racines. A ce stade, qui peut durer plusieurs années, les rameaux sont stériles et portent de jolies feuilles à plusieurs pointes.



photo Simau

Dès que le Lierre rencontre un support à escalader, comme par exemple un tronc, un mur, une clôture, un rocher, sa tige va croître en hauteur tout en se fixant à l'aide de crampons, atteignant ainsi des zones plus ensoleillées. De nouvelles feuilles, de forme ovale, se développent alors sur des rameaux fertiles.

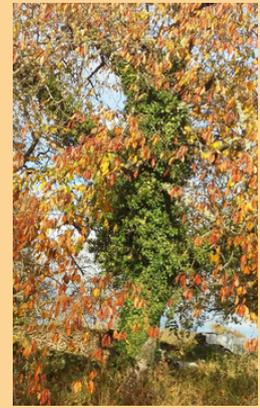


photo Simau

A l'automne, les petites fleurs de couleur jaune verdâtre produisent du nectar et un pollen abondants. Il suffit de s'en approcher actuellement pour entendre bourdonner un nombre impressionnant d'abeilles, de guêpes et de mouches.

Les fruits, petites baies rondes de couleur noirâtre, toxiques pour les humains, mûriront lentement au cours de l'hiver. Ils permettront à de nombreux **oiseaux** de se nourrir en cette saison où leurs aliments sont rares. Et c'est ainsi que les graines qui ne sont pas digérées par les oiseaux, seront gracieusement transportées vers de nouveaux endroits à coloniser.



photo Simau

Le Lierre ne nuit pas aux arbres. Pourtant il a longtemps été considéré comme un parasite. Mais vous avez bien compris qu'il n'en est rien, vu qu'il est autonome pour sa nutrition. Bien au contraire cette **liane est fort utile** puisqu'elle permet l'alimentation des insectes en automne, celle des oiseaux à la fin de l'hiver, elle sert également **d'abri aux oiseaux** qui y nichent volontiers mais également à des **papillons, des coccinelles, des chauves-souris et même à des écureuils**. Elle protège les murs des intempéries, permet une isolation thermique et participe à la dépollution de l'air que nous respirons en piégeant les particules fines.

Et si vous êtes un adepte des produits naturels, n'oubliez pas que les feuilles de Lierre qui contiennent des substances proches du savon, permettent de réaliser une lessive efficace. De plus, en ce mois de novembre, vous pourrez confectionner de jolies couronnes de l'Avent avec ses rameaux.

Au regard de toutes les qualités du Lierre, nous espérons que vos pas vous mèneront prochainement dans notre agréable forêt de Still afin d'admirer les beaux spécimens qu'elle abrite et peut-être leur glisser au creux des feuilles que vous les aimez.

Simau.

Le saviez-vous?

Les fêtes de Noël approchent et avec elles, leurs lots de prospectus dans les boîtes aux lettres.

Chaque mois, les ménages français reçoivent en moyenne 2,5 kg de prospectus publicitaires, 30 kg par an, soit 15 % de plus qu'en 2004

Chaque année en France, ce sont environ 18 milliards de publicités, soit 800 000 tonnes de papier, qui arrivent dans nos boîtes aux lettres.

La fabrication, la distribution et le traitement de ces prospectus représentent un coût considérable pour l'environnement mais aussi pour les citoyens qui financent à leur insu ces prospectus.

Beaucoup de ces prospectus ne sont pas lus... et encore moins souhaités. Pourtant, un simple affichage « STOP PUB » sur les boîtes aux lettres permettrait d'inverser la tendance.

Bien sûr, un grand nombre de personnes porte encore un intérêt à ces prospectus, il faut savoir que toutes les enseignes de grande distribution mais aussi des sites internet ou applications spécialisés proposent les mêmes prospectus en ligne.

Oui parce que, comble de l'aberration, alors que les citoyens ne demandent pas à recevoir ces publicités, ce sont eux qui, in fine, paient la facture, ce qui représente un coût de 200 euros annuel pour une famille de 4 personnes.

Fabrication, distribution, ramassage, traitement des déchets, recyclage, abandon en pleine nature... leur impact carbone peut être estimé à environ 800 000 tonnes de CO2, soit l'équivalent des émissions de 600 000 voitures neuves qui parcourraient 13 300 kms dans l'année.

Ensemble pour la réduction des déchets.

STOP PUB

oui à l'information des collectivités

Select'om

Si vous souhaitez apposer un autocollant stop pub sur votre boîte aux lettres vous en trouverez à l'accueil de votre mairie ou en contactant le Select'Om qui vous en fera parvenir.

REDUCTION DES DECHETS

Un petit geste

Un petit geste pour réduire ses déchets, un grand pas pour la planète. Le Select'om vous propose quelques gestes pour réduire vos déchets.

A la maison

- Apposer l'autocollant STOP Pub sur votre boîte aux lettres,
- Vendre, troquer ou donner vos anciens vêtements, livres, jouets, etc...
- Utiliser des piles rechargeables,
- Faire réparer vos objets en panne ou cassés,
- Cuisiner les restes,
- Utiliser des contenants en verre pour vos restes,
- Congeler les aliments pour mieux les conserver...



Au jardin

- Composter,
- Broyer ses végétaux,
- Équiper votre tondeuse d'un kit mulching, qui coupe finement l'herbe et la redispense sur le sol afin d'en assurer la protection et de lui apporter un engrais naturel. Cela vous permettra de ne plus ramasser vos tontes,
- Utiliser un récupérateur d'eau...



Au magasin

- Acheter des produits sans emballage superflu,
- Acheter en vrac ou à la coupe,
- Utiliser des sacs réutilisables,
- Acheter des produits locaux et de saison...

>> Retrouvez tous ces gestes et d'autres sur notre site internet www.select-om.com à la page réduire ses déchets.

LES SAMEDIS VERTS REPRENDRONT AU PRINTEMPS: 12 mars 2022

A la suite des différents petits chantiers entrepris au printemps pour l'entretien des espaces verts, nous souhaitons proposer à une petite équipe de bénévoles de se retrouver tous les **2ème samedis matins du mois**, afin d'entretenir certains espaces plantés, les nettoyer, les tailler, etc...

Cela ne remplace pas le travail des ouvriers communaux, mais complète leur investissement dans les espaces verts. Nous appellerons cela les **SAMEDIS VERTS**, comme ils existaient déjà par le passé.

RDV à 9h à la mairie pour démarrer autour d'un café et nous finirons vers 12h30.
Inscription à la mairie.

HISTOIRE DU VILLAGE

SE SOUVENIR

« Tant que le souvenir d'une personne disparue marquera nos pensées, cette personne restera en quelque sorte vivante dans nos mémoires et le restera encore pour longtemps, à nous de le vouloir ». Bruno

En entrant par l'entrée nord de notre cimetière, en passant par l'allée centrale, au niveau de la troisième rangée sur votre gauche soit la troisième tombe à partir de l'allée vous trouverez une tombe quelque peu singulière. Celle-ci paraît très sobre et simple. Elle campe au milieu des autres tombes de nos défunts depuis de nombreuses années. Tellement longtemps que l'on ne sait plus exactement l'origine de celle-ci.



photo mairie

Les inscriptions sur la tombe nous donnent les indications suivantes

A la mémoire du **Sergent Yves Quénet**
Du 24^{ème} Régiment d'infanterie
Né le 16.10.1915 à Quimper (Finistère)
Tombé le 22.06.1940 près
d'Oberhaslach
Mort pour la France

(plaque déposé par le souvenir Français
Le 25 mars 2014)



photo mairie

La vie de ce soldat n'aura même pas duré 25 ans. Né au début de la première guerre mondiale et décédé au début de la seconde, il aura vécu les événements de 1936 à l'âge de 21 ans. Beaucoup de zones d'ombre jalonnent pourtant son petit bout de vie. Était-il marié, avait-il déjà un ou plusieurs enfants, y-a-t-il des descendants directs ou indirects?

J'ai essayé de reconstituer les derniers moments de sa vie car et ce n'est pas faute d'avoir effectué des recherches mais malgré cela, il aura été très compliqué d'avoir des renseignements précis. Les associations qui essaient de collecter des informations et les diffuser sur des sites spécialisés sont nombreuses. Je citerais entre autres « le souvenir Français » qui fait un travail remarquable dans le cadre du devoir de mémoire et des recherches sur les disparus, recherches souvent difficiles pour assembler les pièces de puzzle de ces vies détruites.

Le sergent dont il est question, appartenait au 24^{ème} régiment d'infanterie et d'après les premiers recoupements, serait parmi les premiers morts de cette journée du 22.06.1940. Il serait, d'après certains témoignages transmis verbalement dans notre village, tombé non loin de "la maison forestière du Ringelstein". Il semblerait s'être posté en forêt afin de retarder la progression des Allemands, avant que ceux-ci en grand surnombre ne se dirigent sur Oberhaslach et ensuite Urmatt pour prendre les troupes françaises à revers. Il n'avait quasiment aucune chance de s'en sortir indemne et surtout n'avait jamais envisagé de se rendre à l'ennemi. Il fut tué et son corps sera inhumé dans le cimetière de Still. La raison la plus plausible est la suivante : étant tombé sur notre ban communal, il s'avérait logique de l'inhumer dans notre village. De mémoire d'habitants, son casque était posé pendant longtemps sur la croix de sa tombe, ce qui permettait de la repérer très facilement. Une plaque commémorative sera déposée en sa mémoire le 25 mars 2014 par le souvenir français.

L'histoire ne s'arrête pas là, puisque je continue mes recherches sur une hypothétique descendance directe ou indirecte. J'invite ceux et celles qui auraient quelques bribes de souvenirs transmis par les plus anciens de ne pas hésiter à me les transmettre également. Notre devoir de mémoire doit rester vivant. A suivre.....

Dans le prochain numéro, un article parlera plus globalement de la situation en 1940 avec l'épisode entre Oberhaslach et Urmatt.
Bruno Helbert.



Notre mission

La mémoire au quotidien

Depuis sa création en 1887, plus de 10 millions de Français et de Françaises ont adhéré à un moment de leur histoire personnelle au Souvenir Français.

En 2018, l'association rassemble 200 000 adhérents dont 100 000 adhérents directs et 100 000 adhérents associés, regroupés dans 1 600 comités locaux. Ce sont ces hommes et ces femmes qui par leur mobilisation bénévole, font vivre au quotidien la mémoire combattante française.

Chaque année les adhérents du Souvenir Français organisent des milliers d'initiatives

Dans le domaine commémoratif

Notre objectif : Aucune cérémonie créée à l'origine pour enraciner le souvenir d'un événement historique local ne doit disparaître.

Cette ambition répond elle aussi à deux défis. Le premier est lié aux journées nationales commémoratives. L'Etat a créé massivement des journées commémoratives nationales combattantes à la demande d'associations d'anciens combattants et d'associations communautaires. Si cinq journées ont été créées entre 1919 et 1954, huit l'ont été de 1993 à 2019. Ces journées commémoratives nationales rassemblent essentiellement ceux qui sont liés par leur histoire personnelle à l'événement commémoré. Or, le nombre de ces témoins (résistants, déportés, combattant d'Indochine, combattants d'Algérie...) diminuent. La question du maintien d'un calendrier commémoratif national aussi dense est aujourd'hui posée.

Toujours mobilisés pour ces cérémonies, les adhérents du Souvenir Français (et les porte-drapeaux de l'association) se concentrent particulièrement sur les journées du 8 mai, du 14 juillet, du 11 novembre et sur les cérémonies du 1er novembre.

infos@souvenir-francais.fr

TELEPHONE

Tel: +33148745399 / Fax: +33148742029

COURRIER

20 rue Eugène Flachet 75017 Paris

Dans le domaine patrimonial

Notre objectif : Aucune tombe de « Mort pour la France » ne doit disparaître des cimetières communaux, aucun monument, aucune stèle combattante ne doit être à l'abandon.

Cette ambition répond à deux réalités. Dans les cimetières communaux, un grand nombre de tombes familiales dans lesquelles sont inhumés des combattants « Mort pour la France » sont entrées en déshérence tant à cause de la suppression des concessions perpétuelles qu'en raison des déplacements géographiques des familles. Signalées à l'abandon, ces tombes sont supprimées et les restes des combattants rejoignent la fosse commune. Ainsi paradoxalement, l'opinion publique accorde aujourd'hui plus d'intérêt aux restes de combattants anonymes découverts sur les champs de bataille qu'à ceux de combattants connus inhumés dans les tombes familiales. Sur le territoire national, plusieurs centaines de milliers de stèles et de plaques ont été érigées ou apposées par les associations d'anciens combattants. La disparition progressive de ces associations entraîne l'abandon de ces sites.

Afin de relever ce double défi, les comités du Souvenir Français entretiennent et rénovent des centaines de tombes en déshérence, fleurissent des milliers de tombes, en particulier dans les carrés communaux mixtes entre le 1er et le 11 novembre, et rénovent des centaines de monuments et des centaines de plaques en partenariat avec les collectivités territoriales.

Dans le domaine de la transmission

Notre objectif : Aucun élève ne doit quitter sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel combattant et avoir participé au moins à une cérémonie patriotique.

Cette ambition est un défi qu'il est impératif de relever si nous souhaitons que le partage de l'histoire « soude » la Nation.

Afin de réussir ce défi, Le Souvenir Français s'est mis au service du monde enseignant. Il apporte en particulier son aide financière aux voyages mémoriels organisés par des milliers d'enseignants. Chaque année, les comités du Souvenir Français subventionnent des voyages scolaires à destination des champs de bataille de 1914-1918, des plages du débarquement, des sites de maquis et des camps de déportation.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Anciens combattants et victimes de guerre



Numéro d'appel unique et gratuit pour faciliter les démarches des anciens combattants et victimes de guerre.

Du **lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17 h.**

Ce service a pour but d'accompagner et d'apporter des réponses adaptées aux ressortissants de l'ONACVG qui accomplissent des démarches en matière de reconnaissance et de réparation, de pensions, de droits accessoires, de mentions, d'indemnités, de voyages sur les tombes, ou ceux ayant des questions liées aux monuments aux morts.



Urbanisme - Dématérialisation des demandes d'urbanisme

EVOLUTION EN 2022

Au 1er janvier 2022, la saisine par voie électronique (SVE) s'appliquera aux demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) **avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.**

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Dans le Bas-Rhin, **ce sont 462 communes, dont Still, qui sont accompagnées par l'ATIP** (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. **Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande**, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

La demande papier peut toujours encore être déposée en mairie.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles d'ici la fin d'année et en janvier 2022 en mairie et sur le site internet de la commune.

Pour aller plus loin : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme>

L'HIVER
ARRIVE !

Vous avez une maladie chronique ?
Vous avez plus de 65 ans ?

Protégez-vous !

Faites-vous vacciner
contre la grippe*
et la covid-19*

*Vaccinations possibles
en même temps



Se laver régulièrement les
mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans son
mouchoir



Se moucher dans un
mouchoir à usage unique
puis le jeter



Porter un masque quand la
distance d'un mètre ne peut
pas être respectée et
partout où cela est
obligatoire



Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les
autres



Saluer sans serrer la main et
arrêter les embrassades

CAMPAGNE DE VACCINATION

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

LE CENTRE DE VACCINATION DE MOLSHEIM A DÉMÉNAGE LE 17 NOVEMBRE !

La campagne de vaccination se poursuit à Molsheim. Le centre de vaccination a **déménagé** à l'**Espace Saint-Joseph** au 10 rue du Maréchal Foch depuis le mercredi 17 novembre !

Les inscriptions sont toujours obligatoires sur :
doctolib.fr

la plateforme téléphonique - 09 70 81 81 61

✓ Seules les personnes âgées de plus de 65 ans ou celles qui présentent une maladie chronique sont pour le moment éligibles à la dose de rappel.

Merci de privilégier les parkings aux alentours (cour de la mairie, parking Saint-Georges, parking de la Monnaie...)

✗ Le stationnement est interdit dans l'enceinte de l'Espace Saint-Joseph et en dehors des aires de stationnement matérialisées au sol dans la rue du Maréchal Foch.

VISION INSOLITE DU VILLAGE

7 cigognes se sont arrêtées en même temps sur notre église.



L'ESPACE D'EXPRESSIONS DES ELUS

Communication des élus de la liste

VIVRE ENSEMBLE - AGIR ENSEMBLE

Chères Stilloises, chers Stillois,

Nous savions qu'à Still les Conseils municipaux étaient désormais rares et duraient moins d'une heure. Que les adjoints n'y participaient pas systématiquement. Nous savions également qu'il ne fallait plus espérer de réunions en Commission permettant d'échanger et de débattre sur les sujets importants avant qu'ils soient à l'ordre du jour... **mais le Conseil municipal programmé le 4 novembre a permis de franchir une nouvelle étape.**

Plusieurs points prévoyaient la **création d'un cinquième poste d'adjoint indemnisé**. Cette **augmentation des dépenses** s'ajoutait à celles liées à la **création de deux postes supplémentaires d'agents municipaux**. Nous avons alors demandé par écrit de nous en expliquer les motivations et l'impact budgétaire. La réponse en deux temps a été surprenante. D'abord, comme d'habitude, une réponse d'attente. Puis 48 heures avant **le Conseil Municipal, l'information que le Conseil se tient en l'absence du Maire (!)** et que les points seraient votés en décembre ! **Amateurisme ou déni de démocratie locale ?**

Vos 4 élus : **C. JAEGLE - S. FRANKINET - L. HOCHART - T. PASCUAL**

N'hésitez pas à nous contacter !



SUR FACEBOOK : *Vivre ensemble - Agir ensemble pour Still*

PAR MAIL : *ensemblepourstill@gmail.com*

Réponse du Maire

La liberté d'expression des élus d'opposition est un dispositif légal et indispensable à la vie politique mais lorsque les propos sont diffamatoires, le Maire a le devoir de rétablir la vérité.

Ce que reproche l'opposition à travers cette tribune d'expression est un courriel laissé sans réponse, le report d'une commission et ma non présence au dernier conseil municipal, sixième de l'année.

Or, ces points s'expliquent par le fait que **j'ai dû quitter la région** pour rendre visite à un membre de ma famille gravement malade et qu'à mon retour le sort ait voulu que **je sois hospitalisé et opéré en urgence**. Je trouve regrettable de devoir vous exposer ma vie privée afin de justifier **de faits qui étaient connus au sein du conseil municipal !**

De plus, **il est profondément malhonnête et déloyal de se voir reprocher son absence pour ces raisons et par des personnes elles-mêmes absentes**. En effet, lors du conseil du 4 novembre dernier, seule une personne de l'opposition était présente. **M. Hochart, Mme Frankinet et Mme Jaeglé étaient absents ; M. Hochart n'ayant même pas pris la peine de s'excuser** auprès du secrétariat de la Mairie.

Par ailleurs, en l'absence du Maire, **il est tout à fait possible, de faire présider un conseil municipal par la première adjointe**, choix qui permet de faire avancer les affaires de la commune, tout en reportant les points qu'il est nécessaire de voter sous mon autorité, comme la nomination d'un adjoint supplémentaire.

Cette accusation de l'opposition est d'autant plus fallacieuse et malhonnête que M. Hochart, lui-même, l'a fait au cours de son mandat ! C'est à se demander s'il s'en souvient. Ainsi, qui fait preuve d'amateurisme ?

De plus, **à la demande de ce dernier, nous avons pris la décision en début d'année de mener les conseils municipaux en milieu de semaine** afin qu'il puisse respecter des engagements personnels. Une décision compliquant la présence d'un des adjoints : est-ce là un déni de démocratie ?

CONSEIL MUNICIPAL - 14 Septembre 2021

ARRONDISSEMENT

MUTZIG

CONSEILLERS ELUS : 19

CONSEILLERS EN

FONCTION : 19

CONSEILLERS

PRESENTS : 12

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 septembre 2021

Sous la Présidence de M. Alexandre GONÇALVES

MEMBRES PRESENTS : Nicole SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, Chantal SITTLER, Adjoint, Olivier PERNET, Jean-Noël GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, Stéphanie FRANKINET, Carine LUX, Laurent HOCHART, Tiffanie RAETH, Laetitia HERBLOT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Johann GUENARD, Adjoint
Nicolas FERNANDEZ, Mélanie MORE DESIRE, Thomas PASCUAL, Aurore MOINE, Bruno HELBERT, Catherine JAEGLE,

Johann GUENARD donne procuration à Alexandre GONÇALVES
Nicolas FERNANDEZ donne procuration à Jean-Noël GRASSWILL
Mélanie MORE DESIRE donne procuration à Olivier PERNET
Thomas PASCUAL donne procuration à Stéphanie FRANKINET
Aurore MOINE donne procuration à Carine LUX
Bruno HELBERT donne procuration Olivier PERNET
Catherine JAEGLE donne procuration à Laurent HOCHART

Date de convocation : 3 septembre 2021

COMPTE RENDU

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021

Le Conseil Municipal approuve procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 16 juin 2021.

POUR : GONÇALVES, SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, FRANKINET, LUX, RAETH, HERBLOT, GUENARD, FERNANDEZ, MORE DESIRE, PASCUAL, MOINE, HELBERT

S'ABSTIENT : HOCHART, JAEGLE

2. Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Maire propose au Conseil Municipal de Still,

D'Exiger :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF,

De Demander :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Voté à l'unanimité

3. Ravalement de façades d'immeubles anciens

Vu les délibérations du 18 octobre 1996 et 25 janvier 2002,

Vu les demandes de subvention de ravalement d'immeubles anciens,

Décide d'allouer les sommes suivantes :

- WINTZERITH Dominique pour un montant de 398.40 €
- SCHAEFFER Frédéric pour un montant de 252,80 €
- STROH Claude pour un montant de 181,50 €

Voté à l'unanimité

4. Autorisation pour le dépôt d'une demande de permis de démolir

Vu l'état de l'appentis situé à côté de l'ancien dépôt d'incendie (les fondations, murs et charpente sont très endommagées, mettant en péril le bâtiment et posant des problèmes de sécurité), le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de démolir l'appentis uniquement.

POUR : GONÇALVES, SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, LUX, RAETH, HERBLOT, GUENARD, FERNANDEZ, MORE DESIRE, MOINE, HELBERT

S'ABSTIENT : HOCHART, JAEGLE, PASCUAL, FRANKINET

5. Autorisation pour le dépôt d'une demande d'une déclaration préalable

Vu le projet de rénovation des ateliers municipaux est prévue (changement des fenêtres – remplacement de la porte de garage par une porte d'entrée – isolation thermique et réfection du sol de la partie atelier).

Considérant que pour tous ces travaux concernant les façades, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une demande de déclaration préalable.

Voté à l'unanimité

6. Création d'un poste d'agent technique territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'agent technique territorial à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :

- Entretien des espaces verts de la commune
- Maintenir en état de fonctionnement et effectuer des travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie de la commune et l'état de propreté de la commune
- Assurer l'entretien courant des machines et des matériels
- Conduire en sécurité les engins d'entretiens communaux
- Participer à la préparation d'évènements et de manifestations
- Connaître les consignes à appliquer en cas d'urgence et les gestes de premiers secours

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35 heures. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 401, indice majoré : 363 ou par référence à la grille de rémunération d'adjoint technique territorial.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1^o de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un : **Accroissement temporaire d'activité** : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

POUR : GONÇALVES, SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTTLER, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, LUX, RAETH, HERBLOT, GUENARD, FERNANDEZ, MORE DESIRE, MOINE, HELBERT

CONTRE : HOCHART, JAEGLE, PASCUAL, FRANKINET

7. Recrutement d'une enseignante dans le cadre des activités accessoires socio-culturelle

Monsieur Alexandre Gonçalves, Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au recrutement d'une intervenante pour animer les temps d'activité socio-culturel en direction des 6-12 ans.

Ces activités peuvent être assurées par une enseignante, fonctionnaire de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au recrutement d'une intervenante et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à recruter un fonctionnaire du Ministère de l'Education Nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire, le temps est évalué à 3h15 par semaine. La rémunération se fera sur la base d'une indemnité horaire maximale fixée à 24,43 € brut.

Voté à l'unanimité

8. Taxe foncière sur les propriétés bâties – limitation à 40 % de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire de Still expose les dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

INFORMATION

A ce jour, la commune de Still n'a pas d'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Or depuis 2021, la commune perçoit la part de la taxe sur les propriétés bâties de la Collectivité Européenne d'Alsace. La Collectivité Européenne d'Alsace avait voté une exonération de deux ans, mais comme il n'est pas possible de supprimer totalement l'exonération, elle sera limitée sur les constructions nouvelles à 40 %.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR : GONÇALVES, SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, LUX, RAETH, HERBLOT, GUENARD, FERNANDEZ, MORE DESIRE, MOINE, HELBERT

CONTRE : HOCHART, JAEGLE, PASCUAL, FRANKINET

9. Vente de bac roulant et de conteneur

Afin de réajuster les coûts d'achat au prix de vente le Conseil Municipal décide de fixer le prix du conteneur de la manière suivante :

- bac de 120 litres ou 140 litres au prix de 25 €
- bac de 240 litres au prix de 30 €
- bac de 770 litres au prix de 130 €

Ces tarifs prendront effet à partir du 1^{er} octobre 2021.

Voté à l'unanimité

10. Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices.

Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la Commune.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à **titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention. Aussi, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- Accepte les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération
- Donne à Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion
- Donne à Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation

Voté à l'unanimité

11. Intervention de l'EPF (Etablissement Public Foncier) d'Alsace et autorisant le Maire à signer la convention de portage foncier et la convention de mise à disposition du bien

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu le règlement intérieur du 16 juin 2021 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières.

Vu l'avis des domaines rendu le 26 mars 2021, sous numéro 2021-67480-01747,

Le Conseil Municipal de la Commune de Still par délibération en date du 14 septembre 2021, décide

- De demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à Still 42 Grand Rue, figurant au cadastre sous-section 1 numéros, 47, 196, 197 d'une superficie totale de 10,79 ares, consistant en un ancien ESAT avec un grand parking attenant en vue d'y réaliser un projet d'équipement public périscolaire mais également la construction de logements et d'un local de santé,
- Et d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition du bien annexés à la présente délibération et d'autoriser M. Alexandre Gonçalves, Maire de Still à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

POUR: GONÇALVES, SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, LUX, RAETH, HERBLOT, GUENARD, FERNANDEZ, MORE DESIRE, MOINE, HELBERT

S'ABSTIENT : PASCUAL, FRANKINET

CONTRE : HOCHART, JAEGLE

12. Durée d'amortissement des biens – Camping

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'amortir les biens achetés sur le budget camping.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception :

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

BIENS	DUREES D'AMORTISSEMENT
Logiciel	2 ans
Véhicules	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique ou classique	5 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement cuisine	5 ans
Equipement sportif et aire de jeux	10 ans
Installation de voirie	7 ans
Terrain	15 ans
Bâtiment	30 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus,
- Accepte que ces durées d'amortissement s'appliqueront dès le 15 septembre 2021 sur les biens acquis qui ne sont pas encore amortis,
- Dit que les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2020 dont l'amortissement est en cours continueront à s'amortir sur la durée qui leur avait été définies et ce jusqu'au terme de l'amortissement.

Voté à l'unanimité

13. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décision modificative N° 1 du budget commune 2021.

CONSEIL MUNICIPAL - 4 Novembre 2021

ARRONDISSEMENT

MUTZIG

CONSEILLERS ELUS : 19

CONSEILLERS EN

FONCTION : 19

CONSEILLERS

PRESENTS : 13

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 novembre 2021

Sous la Présidence de Mme Nicole SCHWARTZ

MEMBRES PRESENTS : Hubert WIDLOECHER, Chantal SITTLER, Adjoint,
Nicolas FERNANDEZ, Olivier PERNET, Jean-Noël GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, Carine LUX,
Tiffanie RAETH, Laetitia HERBLOT, Bruno HELBERT, Mélanie MORE-DESIRE, Thomas PASCUAL

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Alexandre GONÇALVES, Maire, Johann GUENARD, Adjoint
Catherine JAEGLE, Stéphanie FRANKINET

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Aurore MOINE, Laurent HOCHART,

Alexandre GONÇALVES donne procuration à Nicole SCHWARTZ

Johann GUENARD donne procuration à Chantal SITTLER

Catherine JAEGLE donne procuration à Thomas PASCUAL

Stéphanie FRANKINET donne procuration à Laetitia HERBLOT

Date de convocation : 23 octobre 2021, modification de l'ordre du jour le 2 novembre.

Madame Cathy Schneider est nommée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 14 septembre 2021.

Voté à l'unanimité

2. Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – Adhésion définitive

Le Conseil Municipal s'est prononcé, au vu des statuts, sur le principe de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte regroupant la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Grand Est et les communes souhaitant les services de la Brigade Verte, composée de Gardes Champêtres Intercommunaux.

En application de l'article L. 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que des statuts du Syndicat Mixte, la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte sera fixée par le Bureau Exécutif au prorata de la valeur du nombre d'habitants, de la surface du ban communal et du potentiel financier national de la commune.

Les précisions étant apportées et après lecture des statuts, le Conseil Municipal délibère et décide :

- D'approuver les statuts du Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux.

- De confirmer son adhésion au dit Syndicat Mixte qui a pour objet l'utilisation en commun de Gardes Champêtres Intercommunaux en vue de permettre la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget pour un montant estimatif de 8 800,00 euros par an.
- D'autoriser M. le Maire, autorité de police, à prendre le cas échéant les mesures réglementaires en vue de permettre la mise en œuvre des moyens d'intervention du Syndicat Mixte sur le territoire de la commune.
- De désigner Monsieur le Maire comme représentant titulaire et Monsieur Johan Guenard, Adjoint comme représentant suppléant de la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte.

Voté à l'unanimité

3. Période de location de la salle des fêtes

Suite à l'exposé de Mme Nicole Schwartz, 1^{ère} Adjointe,

Le Conseil Municipal décide que les périodes de location seront les suivantes :

- Eté : 16 avril au 14 octobre
- Hiver : 15 octobre au 15 avril

POUR : SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, FERNANDEZ, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, LUX, RAETH, HERBLOT, HELBERT, MORE-DESIRE, PASCUAL, GONÇALVES, GUENARD,

S'ABSTIENT : JAEGLE, FRANKINET

4. Exploitation de la fourrière animale : contrat concernant les animaux.

Une commune a la possibilité de conclure avec un opérateur, qui peut être une association de protection animale ou une société spécialisée, un marché public portant sur la gestion de la fourrière animale. Chaque commune doit disposer d'une fourrière communale ou du service d'une fourrière établie sur une autre commune (art. L 211-24 du code rural et de la pêche maritime).

La Société Protectrice des Animaux (SPA) d'Ebersheim nous a adressé un contrat global répondant à toutes les obligations réglementaires en matière de divagation animale.

Le tarif annuel par habitant est fixé comme suit : 0.70 € par an et par habitant, soit 1285,20 euros par an en moyenne.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société Protectrice des Animaux d'Ebersheim, le contrat d'accueil des animaux errants, prenant effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec Société Protectrice des Animaux d'Ebersheim, le contrat d'accueil des animaux errants annexée,
- Accepte que ce contrat soit effectif au 1^{er} janvier 2022.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place.

POUR: SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, FERNANDEZ, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, LUX, RAETH, HERBLOT, HELBERT, MORE-DESIRE, PASCUAL, GONÇALVES, GUENARD,

S'ABSTIENT: JAEGLER, FRANKINET

5. Rapports annuels 2020 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel et notamment son alinéa stipulant qu'il incombe au Président de l'Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

Vu les délibérations de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adoptée en sa séance du 1^{er} juillet 2021 ;

Les délégués de la commune ayant été entendus, le Conseil municipal

PREND ACTE du Rapport Annuel pour 2020 relatif à l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

6. Création d'un poste d'adjoint technique (grade de la fonction publique territoriale) – Procédure de titularisation d'un employé du service technique

Madame la Première adjointe informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il s'agit ici de créer un poste d'adjoint technique territoriale (grade) afin de lancer la procédure de titularisation d'un agent actuellement en CDD. Cette titularisation passe par une année de stagiairisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte :

- La création d'un emploi technique (catégorie C) à temps complet, soit 35/35ème pour un poste d'adjoint technique à compter du 21 décembre 2021.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR: SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, FERNANDEZ, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, LUX, RAETH, HERBLOT, HELBERT, MORE-DESIRE, PASCUAL, GONÇALVES, GUENARD,

CONTRE : JAEGLER, FRANKINET

7. Participation de la commune pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 6 septembre 2021.

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 25 € par agent.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la participation au budget et prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2022.

POUR: SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, FERNANDEZ, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, LUX, RAETH, HERBLOT, HELBERT, MORE-DESIRE, PASCUAL, GONÇALVES, GUENARD,

S'ABSTIENT : JAEGLE, FRANKINET

8. Le Compte épargne temps

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 6 septembre 2021.

Considérant que l'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, des modalités d'utilisation et de fermeture du compte épargne-temps.

POUR : SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, FERNANDEZ, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, LUX, RAETH, HERBLOT, HELBERT, MORE-DESIRE, PASCUAL, GONÇALVES, GUENARD,

S'ABSTIENT : JAEGLE, FRANKINET

9. Durée hebdomadaire de service durant la période hivernale

Suite à l'exposé de l'Adjoint aux travaux M. Hubert Widloecher concernant l'organisation de la viabilité hivernale 2021/2022.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 6 septembre 2021,

L'Adjoint aux travaux informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier les horaires de travail du service technique durant la période du 6 décembre 2021 au 27 mars 2022 – période hivernale.

L'Adjoint ou le Maire déclenche la viabilité hivernale en collaboration avec l'agent.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte les dispositions concernant la mise en place de l'organisation de la viabilité hivernale 2021/2022.

POUR : SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, FERNANDEZ, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, LUX, RAETH, HERBLOT, HELBERT, MORE-DESIRE, PASCUAL, GONÇALVES, GUENARD,

S'ABSTIENT : JAEGLE, FRANKINET

10. Décisions modificatives

En raison d'un dépérissement important de sapin pectiné en forêt communale de montage, plus d'arbres que prévus ont dû être coupés, ce qui a pour conséquence une rentrée d'argent plus importante pour la commune mais aussi l'augmentation des frais de l'ONF, mais comme ceux-ci sont facturés à la commune avant les rentrées d'argent il est nécessaire de procéder au vote d'une décision modificative afin de payer certaines factures.

Suite à l'exposé de Madame Nicole Schwartz première adjointe, le Conseil Municipal décide :

BUDGET FORET

Dépenses 62878	<u>Remb.</u> Autres organismes	+ 15 000,00
Recettes 7023	Menus produits forestiers	+ 15 000,00

POUR : SCHWARTZ, Hubert WIDLOECHER, SITTLER, FERNANDEZ, PERNET, GRASSWILL, Matthieu WIDLOECHER, LUX, RAETH, HERBLOT, HELBERT, MORE-DESIRE, PASCUAL, GONÇALVES, GUENARD,

S'ABSTIENT : JAEGLE, FRANKINET

MEILLEURS VOEUX



Comité de rédaction : Bruno Helbert, Simone Maurer, Hubert Widloecher, Johann Guenard, Chantal Sittler, Jean-Noël Grasswill, Nicolas Fernandez, Nicole Schwartz, Alexandre Gonçalves

Comité de relecture : Sophie Widloecher, Olivier Pernet, Catherine Frison, Nicole Schwartz, Alexandre Gonçalves.

Mise en page : Tiffanie Reath, Nicole Schwartz, Alexandre Gonçalves.



FENÊTRE DE NOËL 2021

THÈME « Gourmandise de Noël »



Bulletin d'inscription

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Comment voulez-vous être informés si vous êtes l'un des heureux gagnants ?

- Courrier
- Téléphone
- Mail

UTILISATION DES DONNÉES

La commune de Still, 36 Grand Rue, recueille des informations vous concernant pour **le concours des fenêtres de Noël 2021**. La base légale du traitement est de 10 ans.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :
Mairie de Still.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos coordonnées. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits, veuillez nous contacter à l'adresse électronique accueil@mairiedestill.fr ou à l'adresse postale **Mairie de Still 36 Grand Rue 67190 Still**.

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse rgpd@cdg67.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.